



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
Culture – Programmation - Formation So Ticket Billetterie - SUPERSONIKS

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la proposition l'entreprise SUPERSONIKS, en date du 25/01/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la formation d'un nouvel agent au logiciel de billetterie de la salle de spectacle l'Avan.C de la Ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise SUPERSONIKS sise 22 Rue du Dr Bretonneau 37000 TOURS, est retenue la formation d'un nouvel agent au logiciel de billetterie de la salle de spectacle l'Avan.C de la Ville de Royat, pour un montant de 975.00 € HT soit **1 170.00 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise SUPERSONIKS
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 30/01/2024

Le Maire,
Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

DNCC

SARL SUPERSONIKS

22 RUE DU DR BRETONNEAU
37000 TOURS
Tél : 0247689325
Site web : supersoniks.com



MAIRIE DE ROYAT
46 boulevard Barrieu
63130 ROYAT

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE5738	25/01/2024	CL00520	24/02/2024		

Description	Qté	Unité	P.U. HT	% Rem	Montant HT
-------------	-----	-------	---------	-------	------------

L'ECOSYSTEME par Supersoniks

SOLUTION SAAS SUR CLOUD PRIVE

Supersoniks billetterie pour Soticket

FORMATION

Formation personnalisée sur solution billetterie

sur la base d'une session de 1,5 jours - en distanciel

1,50	JOUR	650,00	975,00
------	------	--------	--------

Sous-total / Formation

975,00

Conditions de vente :

- durée de validité des devis : 30 jours
- 30% d'acompte à la commande sauf conditions particulières indiquées par contrat
- Solde à réception sauf conditions particulières indiquées par contrat
- Pas d'escompte en cas de règlement anticipé
- Pénalités de retard de paiement : 1,5 fois le taux d'intérêt légal

*Bon pour accord
la main
M. A Uedo*

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	975,00	195,00

Total HT	975,00
Total TTC	1 170,00
Net à payer	1 170,00 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)